

## Chroniques des confins

### Le corona, ça nous cause

**Cécile Lecoultré**

Rubrique culturelle



Il suffit de l'entendre bruiser dans les conversations ou les discours officiels pour comprendre la force invasive du fléau jusque dans notre vocabulaire. Car quel supertransmetteur que ce virus qui, déjà, a contaminé la manière dont les gens se causent sur cette planète. Comme on nous parle, ronchonne Souchon: se mettre en mode «corona-off» ou «coroff» par force de la «situation particulière», se donner rendez-vous au «coronapéro», prendre un «coronavirage» par politique de survie, ou encore «googler» sa science sur les nuances entre «pandémie» et «épidémie», «Covid-19» et «coronavirus»...

### «Au-delà des modes langagières, les mots disent qui nous sommes»

Au-delà des modes langagières, les mots disent qui nous sommes. Le français gronde ses mues depuis toujours à travers les âges. Mais le jeune XXI<sup>e</sup> siècle accélère encore ses mutations barbares. Dans «Mots et maux d'une décennie 2010-2020» (Pierre Tevastian et Sylvie Tissot, Éd. Cambourakis), une quarantaine d'auteurs peine d'ailleurs à rattraper une langue qui fout le camp. Ces belles plumes se penchent sur son cas, de la banalisation asexuée du terme «putain!» en «éditocrates» et autres «fast-thinkers» jadis pourfendus par Pierre Bourdieu, toujours plus toxiques dans le village global interconnecté. À lire ce gang de philologues éternels, on se dit qu'ils pourront bientôt publier une suite sur les effets sémantiques du coronavirus. Même constat dans «Je parle comme je suis» (Éd. Grasset), où la sociologue Julie Neveux analyse les déviations linguistiques contemporaines. Voir une époque qui rallonge la charade de son mal-être: «Au fond du trou, en coup de mou et burn-out, au bout de ma vie.» Sans parler de l'ère post-MeToo, avec ou sans hashtag, féminicide, charge mentale. «Je suis Charlie» s'efface déjà qu'en arrive un autre. Ainsi de la collapsologie, désinfox et autres tics néotribaux. Au jour d'aujourd'hui, c'est grave intéressant cette tuerie. Pour les confinés en PLS (position latérale de sécurité), le tsunami corona-linguistique dit déjà beaucoup. Ainsi de termes rejetés aussi vite qu'adoptés. Prenez «quatorzaine», mot plutôt tendance en janvier. Plus encourageant que les 40 jours de «quarantaine», le voilà quasi abandonné pour l'indéterminé «confinement». «Cluster», qui tenait la grappe en début de crise, s'efface déjà dans une «nébulisation» floue. Par contre, «Gestes barrières» reste d'actualité, comme «télétravail» qui avait failli sombrer dans la ringardise du temps du Minitel.

## Croatie Un séisme vient s'ajouter à la crainte du virus



À 5 h du matin, dimanche, un tremblement de terre de magnitude 5,3 est venu secouer Zagreb. Heureusement sans faire de victime, sinon une ado qui a pu être réanimée. La panique a fait descendre les habitants dans les rues malgré les consignes de confinement. DAMIR SENCAR/AFP

## Réflexions

### Suspendre la production, pas les droits fondamentaux

#### L'invité

**Pierre Conscience**  
Cons. communal  
Ensemble à Gauche,  
Lausanne



En laissant ouvertes des centaines d'entreprises non essentielles pour la couverture des besoins fondamentaux de la population, le Conseil fédéral ne respecte pas les recommandations des spécialistes de santé publique. Chaque jour, des milliers de personnes continuent d'aller au travail, notamment sur les chantiers et dans l'industrie, au risque de leur santé et de celle de leurs proches, alors que leur activité pourrait être arrêtée. Sans solution de garde, nombre de leurs enfants continuent d'être rassemblés dans des structures d'accueil. Le brassage de population continue.

Dès l'arrivée du virus en Suisse, les moyens alloués au système de santé publique auraient dû être augmentés massivement et toute activité de production ou de service non essentielle aurait dû être stoppée net. Plusieurs semaines après, ce n'est toujours pas le cas. En dehors des secteurs arrêtés le 16 mars, le Conseil fédéral laisse aux autorités d'exécution le soin de déterminer quelles entreprises doivent encore fermer. Si des Cantons ont pris les devants, ces évaluations au cas par cas vont prendre plusieurs jours, voire semaines, durant lesquels des centaines d'entreprises resteront ouvertes malgré l'infraction aux normes de protection.

L'insuffisance de ces mesures révèle un intérêt prépondérant à préserver les intérêts économiques plutôt qu'à protéger nos vies. Vendredi 20 mars, Guy Parmelin confirmait ainsi la priorité du gouvernement à maintenir autant que possible l'activité économique. Cet acharnement à sauver les profits de quelques-uns engendre des morts et aura des conséquences socio-

sanitaires d'une gravité sans précédent, dont les autorités portent déjà la lourde responsabilité. Il est impératif que les salariés puissent décider de rester à la maison s'ils estiment que leur santé est mise en péril. Plusieurs syndicats appellent ainsi les travailleurs à se mettre en grève pour demander l'arrêt du travail et le maintien des salaires. Ils doivent être soutenus car leur action nous protège.

### «Des milliers de personnes continuent d'aller au travail, au risque de leur santé»

La lenteur mortifère du gouvernement souligne aussi la nécessité que tous les droits fondamentaux soient préservés, notamment ceux d'expression et d'interpellation, et que les institutions démocratiques ne soient pas mises en *shut down*. Or, parlements communaux, cantonaux et fédéral sont en arrêt, sous prétexte de crise. Laisser la gestion de la crise aux gouvernements constitue une dérive autoritaire dangereuse. Il faut que les assemblées continuent de contrôler l'action gouvernementale, par exemple en activant un système de délégations réduites ou par vidéoconférence. Ce d'autant que les décisions prises aujourd'hui auront un fort impact sur nos vies futures. C'est maintenant, alors que les esprits prennent plus que jamais conscience de la nécessité de changer de système, qu'il faut penser et préparer le monde de demain. Un monde débarrassé de la mondialisation néolibérale, à la source du démantèlement des systèmes de santé publique et de la propagation d'épidémies comme le coronavirus.

Aujourd'hui plus que jamais, nos vies doivent passer avant les profits de quelques-uns.

### Coronavirus et télétravail: quels sont vos droits?

#### L'invité

**Jean Tschopp**  
Juriste Unia Vaud,  
député PS



En une matinée, plusieurs centaines de milliers d'employés sont passés en télétravail forcé. Cette transition imposée par une pandémie sans précédent intervient dans un état total d'impréparation. Cette situation est appelée à durer. Quels sont vos droits en cas de télétravail et quels sont les pièges à éviter?

Les parents d'enfants en bas âge savent qu'il est parfaitement illusoire de travailler tout en gardant un enfant. Avant 10 ans habituellement, un enfant n'est pas assez autonome pour s'occuper tout seul. La fermeture des écoles et des garderies (à l'exception des structures d'accueil garanties pour le personnel soignant et le secteur sécuritaire) rend pratiquement impossible toute solution de garde alternative dans un contexte où on ne peut se tourner vers les grands-parents jugés à risque en cas de contamination au Covid-19 (8% de décès dans la tranche des 70-79 ans).

Toute travailleuse ou travailleur dans cette situation, notamment dans les familles monoparentales, se retrouve donc en incapacité de travail du fait de son obligation légale d'entretien. En vertu de cette obligation, vous avez droit à une indemnité de l'assurance perte de gain selon la décision du Conseil fédéral annoncée le 20 mars dernier. Le chômage technique est une autre option intéressante garantissant le 80% du salaire aux travailleurs en contrats fixes, mais aussi en cas de coronavirus aux employés précaires (temporaires ou CDD) et aux apprentis. Elle nécessite une demande de réduction de l'horaire de travail de l'employeur.

La situation est différente quand les deux parents font du télétravail. Dans ce cas, les parents peuvent s'alterner pour la garde des enfants. L'employeur peut demander une disponibilité à temps partiel du travailleur. Mais cette baisse de disponibilité ne doit occasionner aucune diminution de salaire.

L'entreprise doit fournir à ses frais une option informatique sécurisée au salarié donnant accès au serveur et à ses dossiers. Le téléphone professionnel peut être dévié sur le téléphone privé, mais l'employé doit veiller à passer des appels masqués, s'il veut s'éviter ensuite des appels à tout moment sur son portable.

### «Cette transition imposée par une pandémie sans précédent intervient dans un état total d'impréparation»

En travaillant à la maison, la tentation est grande de flexibiliser ses horaires. C'est un piège. Une travailleuse ou un travailleur n'est pas à la disposition de son ou sa supérieur-e en permanence. Pour prévenir ce risque, fixez d'un commun accord avec votre employeur vos moments de disponibilité en tenant compte du temps nécessaire pour vous occuper de vos enfants. L'employé doit invoquer son droit à la déconnexion pour protéger sa vie privée, histoire de ne pas décompenser dans un espace qui pourrait devenir de plus en plus confiné ces prochaines semaines.

Courage à toutes et à tous. Et dans toute la mesure du possible, restez chez vous.

